

**FEDERALE ASSURANCE**

SOCIETE COOPERATIVE D'ASSURANCE CONTRE LES  
ACCIDENTS, L'INCENDIE, LA RESPONSABILITE CIVILE  
ET LES RISQUES DIVERS

Rue de l'Etuve 12  
1000 BRUXELLES

RPM Bruxelles 0403.257.506

**RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 9 MAI 2023**

Madame,  
Monsieur,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport de notre gestion au cours de l'exercice 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2022.

Comme en 2021, l'encaissement réalisé par la Société Coopérative progresse (+ 3,8 %). En 2022, il s'élève à € 204,9 millions.

La charge des sinistres (dépenses et provisions techniques) survenus en 2022 augmente de manière significative (+ 22,2 %), notamment à cause des tempêtes survenues en février, et impacte légèrement le ratio combiné net de réassurance (ie. le rapport entre le coût des sinistres - à savoir les dépenses et la variation des provisions techniques - majoré des frais généraux d'une part et les primes de l'autre) qui passe de 94,2 % en 2021 à 97,4 % en 2022. Pour certaines branches, il faut cependant demeurer vigilant face à une dégradation de la sinistralité observée ces dernières années.

Les frais d'exploitation, qui continuent à augmenter (+ 8,6 %), font l'objet d'un suivi accru.

Les résultats financiers ont connu une croissance de € 6,6 millions : les résultats récurrents progressent de € 1,4 million et non-récurrents de € 5,2 millions. La conjonction de ces éléments a contribué à la réalisation d'un résultat avant impôts satisfaisant, en augmentation de € 1,4 million (+15%).

Le résultat de la Société Coopérative lui permet d'alimenter la provision pour égalisation et catastrophes de € 20,7 millions. -

Ci-dessous, un commentaire plus détaillé des principales branches d'activité qui composent le portefeuille.

**a. Auto**

*i. Responsabilité Civile (R.C.)*

L'encaissement (-5,8 % : € 48,7 millions en 2021, € 45,9 millions en 2022) pour l'assurance R.C. Auto a été réalisé dans un contexte marqué par une forte concurrence, surtout sur le marché des particuliers.

Notons par ailleurs qu'en 2022, le nombre d'inscriptions de nouveaux véhicules a diminué de plus de 7 %.

Le ratio combiné net de réassurance de la R.C. Auto (tous types de véhicules confondus), redevenu favorable depuis 2020, se dégrade néanmoins (93,2 % en 2020 ; 64,6 % en 2021 ; 89,1 % en 2022).

*ii. Corps de véhicules terrestres (Omnium)*

Les assurances Auto – Corps de véhicule voient par contre leur encaissement augmenter légèrement (+ 2,3 % : de € 31,4 millions en 2021 à € 32,2 millions en 2022).

Le ratio combiné net de réassurance, déjà positif en 2021 ( 92,9 %), se révèle encore plus favorable en 2022 (88,3 %).

**b. Responsabilités civiles (autres que Auto)**

Les taux de primes restent soumis à une pression persistante. Néanmoins, la croissance du chiffre d'affaires observée en 2021 se confirme en 2022 (+ 6,6 % : de € 37,6 millions en 2021 à € 40,1 millions en 2022). Des initiatives continuent à être prises pour dynamiser la commercialisation via une approche segmentée du marché et, dès lors, proposer des solutions encore mieux adaptées aux besoins des différentes cibles.

Le ratio combiné net de réassurance des assurances R.C., trop élevé en 2020 (118,1 %), et redevenu favorable en 2021 (90,7 %), le reste en 2022 même s'il s'est dégradé (98,9 %), notamment du fait des tempêtes de février 2022 qui ont généré une charge de € 8,1 millions sur la R.C. générale. Ces chiffres incitent la Société Coopérative à persister dans l'attention qu'elle porte à la maîtrise de ses frais d'exploitation et à la qualité de son portefeuille.

**c. Incendie**

L'encaissement des assurances Incendie, tant habitations qu'entreprises, continue à progresser (+ 11,45 % : de € 61,2 millions en 2021 à € 68,2 millions en 2022). Cette croissance provient entre autres de l'évolution de l'indice Abex, de l'augmentation tarifaire en 2022 et de la participation de la Société Coopérative dans plusieurs pools d'assurance.

Le ratio combiné net de réassurance des assurances incendie, déjà défavorable en 2020 (120,7 %) et 2021 (122,9 %), le reste en 2022 même s'il se redresse légèrement (108,4 %). Les dommages de la tempête survenue en février 2022 ont constitué une charge de € 8,5 millions pour la Société Coopérative.

**d. Assurances Techniques**

Sont reprises dans cette catégorie, les couvertures Tous Risques Chantier (Ouvrage déterminé et Abonnement), Bris de Machine et Tous Risques Ordinateur.

L'encaissement progresse de 8,9 % pour les assurances techniques.

#### **e. Divers**

Le chiffre d'affaires des assurances Protection juridique se tasse légèrement par rapport à 2021 (- 1,3 %). Quant à l'encaissement de l'assurance Construct-10 (couverture obligatoire de la responsabilité décennale des professionnels de la construction), il connaît une hausse (+ 10,5 %).

#### **Crédits hypothécaires**

En cohérence avec son plan stratégique Shape 25 et ses priorités, FEDERALE Assurance a cédé, le 1<sup>er</sup> novembre 2022, son portefeuille de crédits hypothécaires et de prêts aux ACP (associations de co-propriétaires) à son partenaire externe VDK Bank qui en poursuit depuis la gestion et le développement en maintenant des liens étroits avec le groupe FEDERALE Assurance.

#### **Solvabilité**

La Société Coopérative remplit les exigences de solvabilité sous les normes Solvency II. Au 31 décembre 2022, le ratio de solvabilité s'élève à 305% (montant non encore audité).

#### **Ristournes**

La Société Coopérative n'octroie pas de ristournes à ses clients pour l'exercice 2022. Cette mesure se justifie, malgré le résultat bénéficiaire réalisé, par une conjonction de facteurs. Au-delà du contexte macroéconomique défavorable en 2022, marqué par la forte volatilité des actifs financiers, une inflation record et la forte hausse des taux d'intérêts, FEDERALE Assurance a décidé de constituer des provisions (réserves) supplémentaires (qui restent donc au sein de l'entreprise) afin de faire face aux incertitudes actuelles. Enfin, dans le cadre du plan stratégique Shape25, des investissements importants, principalement en solutions IT, ont été réalisés et planifiés. L'objectif de ces investissements est d'optimiser le service offert aux clients, dont les exigences et attentes évoluent, en améliorant l'efficacité des process internes, en leur proposant des nouvelles solutions d'assurances et en mettant à leur disposition des nouveaux canaux et outils digitaux. FEDERALE Assurance analyse par ailleurs la possibilité de mettre en œuvre des initiatives pour fidéliser ses clients, en répondant aux intérêts de ces derniers

**COMPTES ANNUELS AU 31.12.2022**

Passant en revue les principaux postes des comptes annuels, nous relevons :

**A L'ACTIF DU BILAN (EN EUROS)**

<b>Actifs Incorporels</b>	<b>3.940.779,89</b>
<b>Placements</b>	<b>603.872.602,28</b>
Ils reprennent :	
• les terrains et constructions	14.170.167,52
• les placements dans des entreprises liées SA FRE, SICAV FEDERALE INVEST, OPTIMCO, LEAPP, AMINDIS, FREIM	163.356.649,20
• les autres placements financiers, essentiellement :	426.345.785,56
– les actions et autres titres à revenu variable	35.194.529,00
– les obligations et autres titres à revenu fixe	349.876.335,07
– les autres prêts, essentiellement en private equity	41.274.921,49
<b>Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres</b>	<b>82.649.872,86</b>
<b>Créances</b>	<b>59.141.072,95</b>
Parmi ces créances, il y a lieu de relever celles :	
• nées d'opération d'assurance directe reprenant essentiellement le solde des comptes des preneurs d'assurance et des charges techniques à récupérer	28.737.344,56
• nées d'opération de réassurance	13.077.226,63
• autres créances reprenant les intérêts échus à recevoir, le solde des comptes courants avec les entreprises liées, les charges d'exploitation à récupérer, et le solde de l'emphytéose	17.326.501,76
<b>Autres éléments d'actif</b>	<b>14.928.304,09</b>
Ils reprennent :	
• les actifs corporels	749.900,10
• les valeurs disponibles	14.178.403,99
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>10.397.794,32</b>
Ils se composent principalement d'intérêts et de loyers acquis non échus	
<b>TOTAL</b>	<b>774.930.426,39</b>

**AU PASSIF DU BILAN (EN EUROS)**

<b>Capitaux propres</b>	<b>116.720.130,41</b>
Parmi les capitaux propres, figurent :	
• le capital libéré	1.119.184,32
• les plus-values de réévaluation	15.090.074,04
• la réserve légale	2.297.980,40
• les réserves indisponibles (Fonds de Prévoyance)	1.234.601,17
• les réserves immunisées	882.491,00
• les réserves disponibles	85.478.929,19
• le bénéfice reporté	10.616.870,29
<b>Provisions techniques</b>	<b>579.060.541,59</b>
Elles représentent la valeur des engagements vis à vis des victimes.	
Conformément aux dispositions légales, elles se scindent en :	
• provision pour primes non acquises	67.254.233,11
• provisions pour sinistres	337.772.152,43
• provision pour participation aux bénéfices et ristourne	1.214.898,69
• provision pour égalisation et catastrophe	171.670.742,22
• provision de vieillissement	1.148.515,14
<b>Provisions pour autres risques et charges</b>	<b>213.188,86</b>
Il s'agit des provisions pour pension et pour frais sur immeuble	
<b>Dépôts reçus des réassureurs</b>	<b>26.769.959,96</b>
<b>Dettes</b>	<b>47.555.488,62</b>
A noter parmi celles-ci :	
• les dettes nées d'opérations d'assurance directe.	15.665.138,32
Elles reprennent principalement :	
– les cotisations payées avant l'échéance par les affiliés	
– les ristournes à payer aux assurés	
– les cotisations à payer à FEDRIS	
– les cotisations ONSS et les précomptes professionnels sur les indemnités sinistre à payer	
• les dettes nées d'opérations de réassurance	3.335.544,95
• d'autres dettes comprenant les dettes fiscales, salariales et sociales, ainsi que les dettes intercompagnies (comptes courants)	28.554.805,35
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>4.611.116,95</b>
<b>TOTAL</b>	<b>774.930.426,39</b>

**AU COMPTE DE RÉSULTATS (EN EUROS)**

<b>Primes acquises nettes de réassurance</b>	<b>190.176.403,75</b>
Cette somme est le résultat de la différence entre :	
• les primes brutes	204.890.031,50
• les primes cédées aux réassureurs (-)	17.303.519,47
• La variation de la provision pour primes non acquises : augmentation (-), réduction (+)	-2.084.776,81
• La part des réassureurs dans la variation de la provision pour primes non acquises : augmentation (+), réduction (-)	4.674.668,53
<b>Produits des placements</b>	<b>42.529.992,49</b>
Ils comprennent :	
• les produits des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation (Sicav FEDERALE INVEST et K-Building)	5.813.445,77
• les produits des autres placements. Ils proviennent principalement des revenus des immeubles, des revenus des placements mobilier, des intérêts sur prêts	16.689.509,90
• les reprises de correction de valeur sur placements	0,00
• les plus-values sur réalisations, provenant principalement des titres à revenu variable; au lieu de €1.279.061 en 2021	20.027.036,82
<b>Autres produits techniques nets de réassurance</b>	<b>1.091.792,74</b>
Ce poste reprend entre autres les taxes et cotisations trop perçues ainsi que les commissions de courtage reçues d'autres entreprises d'assurance.	
<b>Charges des sinistres, nettes de réassurance (-)</b>	<b>115.596.511,70</b>
Elles comprennent essentiellement :	
• les montants bruts payés	117.985.515,64
• la part des réassureurs (-)	11.735.372,52
• la variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance soit l'augmentation des dettes vis-à-vis des victimes et des tiers (augmentation +, réduction -)	11.640.217,74
• la variation de la provision pour sinistres pris en charge par les réassureurs (augmentation -, réduction +)	-2.293.849,16
<b>Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)</b>	<b>-870,54</b>

La Société Coopérative dispose, au 31.12.2022, d'un actif net de € 116.720.130,41 (dont maximum € 96.978.290,48 peuvent être distribués) suffisant pour permettre la distribution de dividendes à ses actionnaires. Les indicateurs de liquidité montrent qu'après la distribution des dividendes, la Société Coopérative pourra continuer à s'acquitter de ses dettes à leur échéance, pendant une période d'au moins douze mois. Le test de liquidité comme défini à l'article 6 :116 du Code des sociétés et des associations sera réalisé avant la distribution effective des dividendes.

## **EVENEMENTS MARQUANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

L'année 2022 restera marquée comme l'année où la Russie a attaqué l'Ukraine. Sur le plan **économique**, les répercussions de cette attaque frapperont nos économies en 2023. Les prix de **l'énergie** sont montés en flèche, ce qui a encore tiré vers le haut **l'inflation**, qui était déjà en hausse en raison des goulots d'étranglement dans la chaîne d'approvisionnement (résultant des confinements coronavirus). Dans la zone euro, l'inflation a dépassé 11 % en décembre 2022. De cette situation résulte une augmentation des charges pour FEDERALE Assurance. Les **banques centrales** ont dû devenir beaucoup plus restrictives, ce qui contraste fortement avec les taux d'intérêt négatifs utilisés au cours des six années précédant juin 2022 et ce, dans un contexte de situation budgétaire tendue des Etats. Cette hausse des taux, si elle est durable, aura des impacts importants sur la santé financière des ménages et des entreprises et le déficit budgétaire des Etats. A court terme, ces effets impactent durement la valorisation des obligations. Une des conséquences inattendues de cette crise est que tous les acteurs ont adopté une sobriété énergétique rencontrant mieux les objectifs climatiques.

## **CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE**

Le Groupe FEDERALE Assurance met en œuvre son plan stratégique Shape 25, traduit notamment dans le business plan 2023 - 2027.

## **BILAN SOCIAL**

Le nombre moyen d'actifs, exprimé en équivalents temps plein, a été de 433,8 unités au cours de l'exercice 2022 contre 448,7 unités en 2021.

Le montant des frais de personnel (définition du bilan social) s'élève à € 40.980.504.

172 personnes ont suivi une formation professionnelle continue à caractère formel et 185 personnes ont suivi une formation informelle.

## GESTION DES RISQUES

Pour la gestion des risques, l'année 2022 a été marquée, pour la Société Coopérative, par plusieurs événements :

- L'échange d'informations avec le commissaire agréé, les fonctions de contrôles et la BNB.
- Le départ du Chief Risk Officer suivi d'une période d'intérim.
- La révision du risk appetite statement (en vigueur au 1er janvier 2022).
- Les analyses du Liability Adequacy Test (LAT).
- Le programme global des stress tests dans le cadre de l'ORSA.
- L'approbation des différentes politiques de gestion des risques.
- Le suivi des KPI dans le dashboard risk.
- La cession du portefeuille de prêts hypothécaires.
- Réponse aux exigences réglementaires en matière de gouvernance et de régulation.
- Le support pour implémenter IFRS 17 et les clefs d'allocation.
- La participation aux risk assessments (prestations intra-groupe, etc.).
- L'actualisation du Risk Mapping.
- Les analyses pour l'établissement du plan financier.

### Les ratios de solvabilité au 31/12/2022 (montants non encore audités)

Les ratios de solvabilité des trois entreprises d'assurance de FEDERALE Assurance-ainsi que le « Risk Appetite Statement » sont repris dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2022	Risk Appetite
Mutuelle Vie	229 %	175 %
Société Coopérative	305 %	175 %
Caisse Commune	161 %	175 %

### La politique mise en œuvre

Le champ d'application de la politique de gestion des risques s'étend à tous les départements au sein de FEDERALE Assurance. La politique de gestion des risques détermine une approche homogène et systématique des divers risques auxquels FEDERALE Assurance est exposée.

La gestion des risques n'a pas pour objet d'éliminer complètement le risque mais plutôt de fournir les moyens structurels d'identifier, de surveiller et de maîtriser les risques encourus dans le cadre des activités du groupe. Elle permet ainsi de favoriser, en son sein, une prise de décision optimale à tous les niveaux.

Le conseil d'administration définit la déclaration d'appétence au risque pour chacune des entreprises d'assurance de FEDERALE Assurance. Elle est alors traduite en un système de limites et de politiques cohérentes. Le conseil d'administration assume également la responsabilité du programme global de stress tests en participant aux discussions, en examinant/critiquant les principales hypothèses de modélisation et la sélection des scénarios.



La maîtrise de la gestion des risques relève du « risk management committee » en tant que comité décisionnel émanant du comité de direction et du « comité d'audit et des risques », le comité spécialisé créé au sein du conseil d'administration qui :

- valide la politique et la stratégie globale de gestion des risques proposées par le risk management;
- gère par anticipation les risques encourus par FEDERALE Assurance;
- fixe les seuils d'appétence au risque;
- prend les mesures appropriées pour évaluer la probabilité et l'impact potentiel des risques, y compris sur la réalisation des objectifs de FEDERALE Assurance;
- décide de la réponse appropriée pour chaque risque recensé;
- suit la gestion des fonds propres, la solvabilité, la structure financière et la rentabilité.

La politique de gestion des risques et celle du contrôle interne, ainsi que la charte de la fonction de gestion des risques ont été approuvées par le conseil d'administration.

### **Quels types de risques ?**

#### Risques d'assurance

Les risques d'assurance résultent de l'incertitude lors de la souscription d'une police d'assurance par rapport au risque assuré qui, le cas échéant, se produira. Si le risque assuré se produit, il existe toujours une incertitude quant à la survenance et à l'étendue des dommages pour lesquels l'assureur devra intervenir. L'ampleur d'un sinistre n'est parfois connue qu'après un certain laps de temps.

Les risques d'assurance sont principalement couverts via des procédures d'approbation préalables des produits, des critères d'acceptation, le recours à la réassurance et à la revue des provisions techniques.

#### Risques financiers

Les risques financiers sont les risques de pertes pécuniaires consécutives à une opération financière ou à une opération économique ayant une incidence financière.

La préservation du capital est un objectif majeur, sachant que la perte peut provenir de l'évolution d'un marché, d'un secteur, d'une émission particulière ou de considérations techniques. La volatilité des résultats d'un portefeuille doit être limitée. La liquidité des actifs financiers est recherchée par le recours à des actifs cotés sur les marchés publics et dont le volume traité quotidiennement est suffisant pour assurer une cession rapide à des conditions de marché acceptables. La diversification du portefeuille doit être suffisamment poussée.

Le département Finance se charge du choix des contreparties, de la quantité lors de l'achat et du suivi du portefeuille dans les limites de la politique d'investissement. Le comité d'investissement (des biens mobiliers et des biens immobiliers) se charge de la mise en pratique des principes d'investissements.

Les limites financières sont suivies à l'aide d'un module, intégré à l'outil central de gestion du portefeuille d'investissements, et de rapports générés directement dans l'outil.

Parallèlement à ce contrôle, la capacité de FEDERALE Assurance à faire face à ses engagements est mesurée à l'aide d'un modèle de gestion des risques, en plus du respect des critères de solvabilité en vigueur.

### Risques opérationnels

Les risques opérationnels résultent de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, d'individus ou de systèmes. Ils proviennent de causes externes et internes. Les risques juridiques en font partie.

Les risques opérationnels sont de différentes natures :

- fraude;
- pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail;
- clients, produits et pratiques commerciales : concerne les pratiques commerciales incorrectes, les défauts de production, la diffusion d'informations, la sélection / exposition de la clientèle et le service / conseil;
- dommages aux actifs corporels;
- interruption de l'activité et dysfonctionnement des systèmes;
- exécution, livraison et gestion des processus : pertes résultant d'un problème dans le traitement d'une transaction ou dans la gestion des processus ou des relations avec les contreparties commerciales.

Un ESG Manager a été nommé afin d'identifier et de suivre les engagements et les opportunités de durabilité de manière transversale, tant à l'échelle du groupe que pour chaque entité et chaque produit.

La politique de sécurité du système d'information consiste à protéger l'information, à définir la position de FEDERALE Assurance en matière de sécurité de son système d'information ainsi qu'à déterminer les règles de conduite des utilisateurs du système d'information. Afin de minimiser les risques, la politique autorise le groupe de Sécurité informatique et le Head Security Officer à surveiller, investiguer en cas de besoin et à définir les conséquences d'une violation.

Le risque opérationnel est géré au sein de FEDERALE Assurance, en grande partie de façon décentralisée, à l'aide d'instructions, de politiques et de règlements. Par ailleurs, les auditeurs internes veillent au bon fonctionnement de ces mesures de contrôle interne.

### Risque de stratégie et de réputation

Le risque de stratégie est la perte potentielle découlant de l'absence de stratégie, de l'inefficacité des stratégies ou de leur inadaptabilité au changement. Le risque de réputation correspond au potentiel de la publicité négative à laquelle la société pourrait être exposée et qui est susceptible d'influer sur les résultats de l'entreprise.

Le code de conduite des affaires de FEDERALE Assurance prévoit que chaque membre du personnel est tenu d'adopter une attitude qui ne peut nuire à son image de marque ni compromettre son intégrité et ce, en respectant :

- les obligations de confidentialité;
- les règles de conflits d'intérêts;
- les comportements au travail respectueux vis-à-vis des autres membres du personnel, des clients et des contreparties.

## **GESTION FINANCIERE**

La politique d'investissement reste essentiellement basée sur le principe de prudence. Le groupe dispose aujourd'hui d'un portefeuille de placements équilibré. Les investissements sont réalisés essentiellement en gestion directe, en fonction de leur rendement, de leur risque sous-jacent, de leur liquidité, de leur consommation en capital sous Solvency II, de l'exigence de la gestion actif-passif, de leur profil durable ESG et de leur diversification. Tout cela est mené dans une perspective à long terme, dans le respect des normes imposées par la Banque Nationale de Belgique.

L'accent a été mis en 2022 sur :

- le renforcement du capital mis à disposition de la S.A. Optimco ;
- la réduction du profil de risque du portefeuille, en réduisant l'exposition aux actions cotées, aux obligations d'entreprise et au secteur immobilier tout en augmentant l'exposition aux obligations d'Etat en profitant de la hausse des taux sans risque.

Comme les obligations continuent à produire des rendements faibles sur les marchés financiers - ceux-ci sont par ailleurs soumis à d'importantes fluctuations -, il convient de rechercher des placements plus rentables, notamment en captant une prime d'illiquidité via la souscription d'emprunts non cotés et les investissements en infrastructure. Cela implique des processus d'analyse financière et juridique des placements encore plus pointus.

Alors que le portefeuille de titres à revenu fixe a pour objet la génération de revenus récurrents jusqu'à leur échéance, le portefeuille d'actions vise, outre la production d'un flux de dividendes, des plus-values à long terme.

Bien que les taux sans risque aient augmenté en 2022, la réduction du profil de risque ainsi que l'abandon de rendements élevés sur obligations cédées ou arrivant à échéance dans l'année ont contribué à encore faire baisser le rendement récurrent sur portefeuille. Cette stratégie est menée par la nécessité de ne pas augmenter la charge en capital de marché sous le régime Solvency II.

Les résultats financiers totaux sont en hausse de € 6,6 millions, à € 26,6 millions.

Les résultats récurrents (techniques + non techniques) sont en hausse de € 1,39 million, à € 20,15 millions, grâce à des charges de placement en baisse de € 2 millions.

Les revenus non récurrents (techniques + non techniques) sont en hausse de € 5,2 millions, à € 6,5 millions. Des plus-values sur actions et sur actifs immobiliers ont permis de compenser la réduction de valeur sur la participation de la S.A. Optimco.

## **RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

En 2022, Belspo a reconnu le logiciel « Digitalisation de FEDERALE Assurance » comme un projet en recherche et développement. En outre, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a attesté en 2022 que ces investissements n'ont pas d'effet sur l'environnement, ou visent à en minimiser les effets négatifs.

## **GOUVERNANCE**

FEDERALE Assurance est organisée afin de permettre une gestion commune des différentes entreprises d'assurance qui la composent, ce qui favorise une gestion saine, efficace et prudente de ses activités, compte tenu des risques inhérents à son modèle d'entreprise.

### ***Pour FEDERALE Assurance***

La composition du comité de direction n'a pas évolué au courant de l'année 2022. Cet organe est composé comme suit :

- monsieur Tom DE TROCH, administrateur-délégué et président du comité de direction, CEO;
- monsieur Marc BANDELLA, administrateur-directeur, CFO;
- monsieur Jean-Marie BOLLEN, administrateur-directeur, CCO ;
- madame Véronique VERGEYLEN, administrateur-directeur, CLO ;
- monsieur Werner VAN STEEN, COO.

Par ailleurs, le conseil d'administration a décidé lors de sa réunion du 28 mars 2023 de nommer madame Ariane BERCKMOES, CTO, en tant que membre du comité de direction, avec effet au 9 mai 2023, sous réserve de l'approbation par la Banque Nationale de Belgique.

La fonction de président du conseil d'administration des trois entreprises d'assurance est exercée par une seule et même personne. Cette structure a pour effet une gestion centrale mais adaptée aux particularités des différentes entreprises d'assurance.

La présidence du conseil d'administration est assurée par monsieur Frédéric de SCHREVEL depuis sa nomination le 20 octobre 2020.

Deux comités spécialisés sont constitués au sein du conseil d'administration pour renforcer l'efficacité de la surveillance et du contrôle des activités, du fonctionnement et du profil de risque de FEDERALE Assurance par le conseil d'administration: le comité d'audit et des risques et le comité de nomination et de rémunération. Les attributions de ces comités spécialisés s'étendent aux trois entreprises d'assurance de FEDERALE Assurance.

Auparavant, les comités d'audit et des risques étaient séparés. Le conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 22 février 2022, de procéder à la fusion entre les comités d'audit et des risques à partir de l'assemblée générale du 10 mai 2022, conformément à la possibilité offerte par l'article 52 §4 de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance.

Conformément à la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance et au Code des sociétés et des associations, le conseil d'administration doit justifier dans son rapport de gestion, la compétence individuelle et

collective des membres du comité d'audit, ainsi que l'indépendance de la majorité de ses membres (d'au moins un membre en ce qui concerne le comité des risques).

Au 31 décembre 2022, le comité d'audit et des risques (fusionné) est présidé par madame Céline AZIZIEH et est par ailleurs composé de madame Juliette DHERTE ainsi que de messieurs Frédéric de SCHREVEL, , Philippe DE LONGUEVILLE, Yvan FIEREMANS, Philip MAEYAERT et Bruno THOLLEBEKE.

Parmi eux :

- tous sont membres non exécutifs du conseil d'administration ;
- la majorité des membres sont des administrateurs indépendants (dont l'un est président) au sens de l'article 15,94° de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance;
- trois membres du comité d'audit et des risques sont des administrateurs indépendants externes, spécialisés en Solvency II, gestion des risques, analyse financière, reporting financier, ... et ayant une expérience professionnelle dans d'autres sociétés du secteur financier ;
- chacun des membres du comité a une expérience professionnelle en matière de comptabilité ou d'audit ;
- la plupart des membres du comité ont une expérience professionnelle en tant qu'administrateurs exerçant des fonctions exécutives ;
- les membres du comité d'audit et des risques ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités.

Le conseil d'administration considère en conséquence que les membres du comité d'audit et des risques disposent individuellement et collégalement des compétences et de l'indépendance nécessaires à l'exercice de ses missions.

Pour chaque comité spécialisé, un règlement d'ordre intérieur décrit notamment sa composition, son fonctionnement, ses responsabilités et missions.

### ***Pour la Société Coopérative***

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale ordinaire, sous réserve d'approbation par la Banque Nationale de Belgique :

- le renouvellement des mandats d'administrateurs non-exécutifs de messieurs Bruno THOLLEBEKE (pour une durée de six ans), Vincent FAVIER (jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2024) et Patrick DECLERCK (jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2024) ;
- le renouvellement du mandat d'administrateur non-exécutif indépendant de monsieur Yvan FIEREMANS (jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2024) ;
- le renouvellement des mandats d'administrateurs exécutifs de messieurs Tom DE TROCH (pour une durée de six ans), Marc BANDELLA (jusqu'à la fin de son mandat prévue le 18.03.2024) et Jean Marie BOLLEN (jusqu'à la fin de son mandat prévue le 01.12.2025).

Par ailleurs, le conseil d'administration a pris les décisions suivantes avec effet à partir de l'assemblée générale du 9 mai 2023, le cas échéant sous réserve de l'approbation par la Banque Nationale de Belgique :

- la nomination de madame Ariane BERCKMOES en tant que membre du comité de direction (voir ci-dessus) ;
- la nomination de monsieur Jean-Baptiste BRAET en tant que vice-président du conseil d'administration, pour une durée de trois ans ;
- la nomination de monsieur Michel VANDERSTRAETEN en tant que membre du comité d'audit et des risques, pour une durée de trois ans;
- la nomination de messieurs Philippe DE LONGUEVILLE et Jean-Baptiste BRAET en tant que membres du comité de nomination et de rémunération, pour une durée de trois ans;
- le renouvellement du mandat de monsieur Frédéric de SCHREVEL en tant que président du conseil d'administration, jusqu'à la fin de son mandat d'administrateur prévue en 2025;
- le renouvellement du mandat de monsieur Bruno THOLLEBEKE en tant que membre du comité d'audit et des risques, pour une durée de trois ans.

Le conseil d'administration informe l'assemblée générale de la cessation des mandats de vice-président du conseil d'administration, de membre du comité d'audit et des risques, et du comité de nomination et de rémunération de monsieur Yvan FIEREMANS, à partir de l'assemblée générale du 9 mai 2023.

Par ailleurs, le conseil d'administration informe l'assemblée générale de la cessation du mandat d'administrateur non-exécutif de monsieur Serge DE CUYPER, depuis sa démission avec effet au 19 février 2023.

Nous remercions la direction, le cadre et les membres du personnel de la Société Coopérative pour le travail accompli au cours de l'exercice 2022.

Enfin, si vous approuvez notre gestion, nous vous prions de bien vouloir nous en donner décharge.

Bruxelles, le .../.../.....

Pour le conseil d'administration,

Signé électroniquement

par Tom De Troch

(Signature)

Date : 27/04/2023

14:43:46

T. DE TROCH,

Administrateur-délégué.